

Le *Cours classique* se fait en cinq ans. Il embrasse les cours de science, de philosophie, de littérature, d'histoire, l'étude des langues française, anglaise, latine et grecque, toutes les matières enfin qui sont requises par l'affiliation à l'Université Laval.

L'année scolaire est de dix mois.

Les paiements datent du commencement du mois et doivent se faire d'avance. Aucune déduction n'est faite pour une absence moindre d'un mois. Un mois commencé se paie en entier.

Pour obtenir la rentrée d'un élève, il faut avoir payé tous les arrérages.

Les couchettes doivent être en fer. On peut en louer du Séminaire, ainsi que tous les effets nécessaires au couché, aux conditions ci-après.

Les élèves venant d'un autre Maison d'éducation doivent présenter un certificat de bonne conduite.

Tous les élèves dont les parents ne résident pas en ville doivent être pensionnaires internes. La maison de pension est tenue et dirigée par les Sœurs de Charité. L'infirmerie se trouvant dans cette maison, les élèves n'ont aucun déboursé à faire lorsqu'ils y sont retenus par quelque indisposition passagère ; mais si c'est une maladie qui exige des soins médicaux ou des veilles, c'est à la charge des parents.

Lorsque le médecin déclare qu'une maladie est grave ou de longue durée, nous en avertissons les parents, et, si c'est possible, nous renvoyons l'enfant chez lui.

Les dimanches et jours de fête, les élèves doivent porter une redingotte noire, une casquette noire, dite d'officier, et des pantalons noirs. On en exempte cependant les enfants qui ne sont pas encore d'âge à faire leur première communion.